

Pôle Écologie

Affaire suivie par *Jean-Christophe COUR*

Poste tél. 03 87 33 67 56

Fax 03 87 31 81 55

Email *jean-christophe.cour@lorraine.eu*

*03 87 33 67 56*

**Association pour la Préservation de la  
Qualité de Vie – APEQUA  
A l'attention de M. le Président  
BP 70070  
54261 LONGUYON CEDEX**

Metz, le

**10 MAI 2011**

Objet : votre courrier du 24 mars 2011

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 24 mars 2011 par lequel vous souhaitez attirer mon attention sur les inquiétudes des habitants des communes de LEXY, VILLERS LA CHEVRE, CONS LA GRANDVILLE et COSNES ET ROMAIN à propos des activités de la société Mont-Saint-Martin Enrobés.

Si je puis être sensible aux arguments que vous développez en vue de la préservation de la qualité de vie des habitants des communes concernées, j'ai néanmoins le regret de vous informer que la collectivité régionale ne dispose pas de pouvoir quant à l'application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et à l'implantation ou le déménagement d'activités industrielles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT,  
Pour le Président, par délégation,  
Le Vice-Président,

Daniel BEGUIN